AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0992
FR0000127771-FS0347

6 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mai 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 63 588 833 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et 5,14% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	3 674 618	0,31	3 674 618	0,30
Détention (par assimilation)	59 914 215	5,05	59 914 215	4,84
Total Société Générale	**63 588 833**	**5,36**	**63 588 833**	**5,14**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 56 427 770 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 8 *calls* listés à dénouement physique portant sur 185 200 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 18 juin 2021 et le 18 mars 2022, à des prix unitaires par action compris entre 27 € et 45 € ;

- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 52 722 799 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 3 juin 2021 et le 9 octobre 2025 ;

- une position acheteuse sur 6 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 504 526 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 juin 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 29 € ;

- une position vendeuse sur 2 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 209 745 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 juin 2021 à des prix unitaires par action compris entre 25,81 € et 26 € ; et

- une position vendeuse sur 10 *put* listés à dénouement physique portant sur 805 500 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 21 mai 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 28,50 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 186 700 603 actions représentant 1 238 224 305 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 486 445 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 3 002 519 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1er juin 2023 et 2 juin 2025 ;

- une position acheteuse sur 4 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 483 833 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 17 mai 2021 au prix unitaire par action 28,51 € ;

- une position acheteuse sur 3 *call warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 37 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 juin 2021 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 26 € ; et

- une position vendeuse sur 2 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 56 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 18 juin 2021 et 3 janvier 2033 à des prix unitaires par action compris entre 34,69 € et 35 €.